\$562,866, et pour le même item dans le Bas-Canada, \$1,163,829.84; pour les édifices d'Outaouais on a déjà payé plus de \$1,513,-412.56, et pour les chemins de fer, \$29,910,-825.16; total, \$58,964,286.79, environ. La moitié des travaux publics qui ont entraîné ces dépenses est située dans le Bas-Canada, et si on tient compte du pont Victoria, les dépenses dans le Bas-Canada excèdent de beaucoup la moitié du total. Il y a en outre une foule d'autres items dont je ne tiens pas compte. Tel est l'emprunt des incendiés de Québec, et les déficits dans une foule de fonds spéciaux. Si je me place à un autre point de vue, voici ce que je constate : d'après un rapport soumis au parlement, les frais d'amélioration de la navigation du Haut-Canada, y compris les phares, canaux, etc., se montent à un total de \$7,022,865.61; or, le revenu des havres et canaux du Haut-Canada est de \$4,887,291.78; il reste donc au débit du Haut-Canada, \$2,145,878.88. Durant la même période on a dépensé pour le Bas-Canada, \$4,484,-566.52, et le revenu correspondant a été de \$708,086.80. Ce qui laisse au débit du Bas-Canada une somme de \$4,176,-479.72. Je cite ces chiffres pour montrer que l'assertion de l'hon. membre pour Hochelaga était entièrement erronée ; je n'essaierai même pas de réfuter l'argument qu'il a basé sur le fait également inexact que, dans la confédération, notre dette, par tête, s'approcherait de celle de la Grande-Bretagne. Notre dette est de \$25 par tête, et il a gravement ajouté que la dette de l'Angleterre ne représentait que \$87 par tête; or, chacun sait que cette dernière se monte à environ \$140. Il ajoutait que les populations, comparativement pauvres du Canada, auraient à payer cet item de \$25, tandis que les riches habitants de la Grande-Bretagne ne paient que \$87. J'ai remarqué que toute cette partie du discours de l'hon. membre était omise dans les journaux qui l'ont rapporté le lendemain. Je ne discuterai pas tous ces chiffres, mais je citerai quelques faits qui réduiront à leur juste valeur les assertions de l'hon. membre. Notre dette est très-considérable, je le reconnais, et il serait fort à désirer qu'elle fut moindre, mais nous devons nous soumettre aux eirconstances et payer. La confédération n'augmentera ni ne diminuera notre dette ; elle l'augmentera tout ou plus de l'item du chemin de fer intercolonial. Il est trèspossible que nous entreprénions des travaux !

publics énormes destinés à développer les ressources du pays, et que nous augmentions encore de beaucoup notre dette, mais ce sera au gouvernement confédéré de décider s'il doit se lancer dans ces dépenses avant d'avoir un excédant de revenu considérable à sa disposition. (Ecoutez !) Les adversaires de la mesure prétendent qu'on la presse trop, que dans une question dont dépend l'avenir des générations futures on devrait moins se hater. Or, depuis des années, nous discutons la confédération dans le Haut-Canada. Cette question n'a jamais été perdue de vue par le public depuis la convention de Toronto en 1859. Il y a un an, elle était soumise à cette chambre presque sous sa forme actuelle, et, depuis cette époque, tous les journaux n'ont cessé de s'en occuper. Nous avons, dans le pays, environ 300 journaux qui ont traité cette question sous tous les points de vue, en sorte que maintenant c'est un sujet usé. Si la question n'est pas bien comprise aujourd'hui, je doute qu'elle le soit mieux plus tard. (Ecoutez!) Une autre objection est qu'une mesure aussi importante ne doit pas être passée sans en appeler au peuple. Je connais asses bien nos populations et, dans mes rapports constants avec elles, j'ai constaté qu'elles sont universellement en faveur de l'application immédiate du nouveau système. Le pays comprend bien que la violente agitation politique des dernières années ne doit pas durer, et désire vivement qu'on en arrive à un règlement pacifique de nos difficultés actuelles et à une administration calme et permanente des affaires publiques. (Ecoutez ! écoutez !) Il est facile de répondre aux accusations d'inconséquence lancées contre certains membres de cette chambre. Dans un pays comme le nôtre où tout change rapidement, où, d'un moment à l'autre, on peut sentir le besoin de changements constitutionnels généraux et locaux, un homme ne peut rester longtemps dans la vie publique sans être bientôt accusé d'inconséquence; mais si ces inconséquences apparentes sont motivées par un désir de régler les difficultés qui embarrassent le pays, il me semble que le succès de la mesure fera disparattre comme des ombres toutes ces accusations. Malgré toutes les objections, je crois que même les minorités protestante et catholique dans le Bas et le Haut-Canada doivent désirer la prompte adoption de cette mesure. Tant que la question ne sera pas régiée, nous aurons une agitation continuelle qui peut